



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 7 JOMADA I 1436 (26 FEVRIER 2015)**

\*

**I- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :**

**Projets de lois :**

- 1. Projet de loi n° 45-13** relative à l'exercice des professions de rééducation, de réadaptation et de réhabilitation fonctionnelle.
- 2. Projet de loi n° 25-14** relative à l'exercice des professions de préparateur et de manipulateur des produits de santé.

**Approuvés**

**Projets de décrets :**

- 1. Projet de décret n° 2-15-146** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres des conseils régionaux.
- 2. Projet de décret n° 2-15-147** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres des conseils des communes et d'arrondissements.
- 3. Projet de décret n° 2-15-148** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres des conseils préfectoraux et provinciaux.
- 4. Projet de décret n° 2-15-149** fixant la date du scrutin pour l'élection des membres de la Chambre des conseillers.

**Approuvés**

- 5. Projet de décret n° 2-15-97** relatif à la télédéclaration et au télépaiement des impôts et taxes par les contribuables exerçant certaines professions libérales.

**Approuvé sous réserve de tenir compte de l'observation soulevée à son sujet.**

**Convention internationale :**

- ❖ **Convention** de Minamata sur le mercure, signée le 10 octobre 2013 lors de la conférence diplomatique tenue à Kumamoto (Japon) du 7 au 11 octobre 2013.
- **Projet de loi n° 05-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

**Approuvés**

**II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :**

- 1.** Le directeur de l'école supérieure de technologie à Essaouira ;
- 2.** Le doyen de la faculté polydisciplinaire à Safi ;
- 3.** Le doyen de la faculté des sciences à Marrakech ;
- 4.** Le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie à Marrakech ;

5. Le directeur des ressources et des systèmes d'information au ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique ;
6. La directrice de la communication, de la coopération et des systèmes informatiques au ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national ;
7. Le directeur de l'architecture au ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national ;
8. Le directeur de l'appui au développement de l'espace au ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire national.

**III- Le Secrétaire général du gouvernement a présenté un exposé sur la situation des projets de lois durant la législature actuelle.**